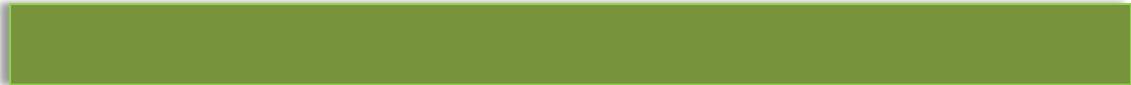


# Présentation du Service Maintien, transition & évolution professionnelle





## Objectif de notre réunion

Votre santé et/ou votre handicap au travail vous préoccupe et/ou entraîne des arrêts maladie ? Nécessite un aménagement de votre poste de travail ?

Vous envisagez de changer de métier ?

Présentation de l'offre de service Cap emploi et des acteurs du maintien en emploi.

### Cadre de la réunion

- 1h30 ensemble

**Avant de commencer :**  
**Offre de service complète**  
**CAP EMPLOI**

## Cap emploi, un Organisme de Placement Spécialisé

### Cadre légal :

Outre une **mission de service public dans le champ de l'insertion professionnelle** des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire (loi du 11 février 2005), **les organismes de placement spécialisés (OPS)** assurent depuis le 1er janvier 2018, en vertu de l'article 101 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels l'action de **maintien dans l'emploi**.



## Au service des Personnes & des Employeurs

Préserver  
l'emploi

### Accompagner **VERS** l'emploi

Accéder à un emploi  
Aider à recruter

- Construire ou préciser un projet professionnel
- Construire un projet de formation
- Etre guidé dans sa démarche de recherche d'emploi
- Etre guidé pour recruter une personne handicapée, préparer son intégration, envisager les compensations

**MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE**

### Accompagner **DANS** l'emploi

Conseil en Evolution et Transition  
Professionnelles  
Maintien en emploi

- L'emploi est menacé du fait de l'apparition ou de l'aggravation du handicap
- Le salarié/agent/travailleur indépendant souhaite mobiliser le Conseil en Evolution Professionnelle
- L'employeur souhaite former le salarié/agent aux métiers de demain

# Une offre de service complète d'accompagnement VERS et DANS l'emploi

Personnes en situation de handicap

Demandeurs d'emploi, salariés,  
agents de la fonction publique,  
travailleurs indépendants

## Cap emploi, un Organisme de Placement Spécialisé

### Missions :

- Insertion des demandeurs d'emploi
- Maintien en emploi des salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants
- Accompagnement dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) lorsque le handicap est le frein principal
- Conseil et appui aux entreprises : sensibilisation au handicap, appui au recrutement et à l'intégration, à la prévention de la désinsertion professionnelle, conseil et appui à l'ingénierie financière des projets de recrutement, de formation et des solutions de maintien en emploi.

## Objectifs de notre mission

### Sécurisation des parcours professionnels



- Faciliter l'accès à l'emploi
- Prévenir les ruptures et la désinsertion professionnelle
- Gérer les transitions professionnelles
- Garantir le maintien en emploi des personnes en situation de handicap

... fragilisées par un contexte économique qui rend le marché du travail plus sélectif.

## Un public cible : les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mais aussi les personnes en cours de reconnaissance

RQTH délivrée par la **MDPH** avec  
orientation milieu ordinaire de travail

Pension d'invalidité délivrée par  
l'**assurance maladie**

Carte mobilité inclusion  
(CMI) délivrée par la **MDPH**  
mention "invalidité"



Taux d'IPP (Incapacité  
Permanente et  
Partielle) sup ou égale  
à 10% et une rente  
accident du travail  
délivrées par l'  
**assurance maladie**

AAH délivrée par la **MDPH** avec  
orientation milieu ordinaire de travail



## Les principales familles de handicap :



Handicap Visuel



Handicap Mental



Handicap Psychique



Handicap Moteur

## Les grandes familles de handicap :



Maladies invalidantes



Handicap Auditif



Handicap cognitif

2,7 millions de personnes  
en France, ont une  
reconnaissance administrative  
du handicap.

**ET PARMILLES...**





# 2nd Partie :

## Offre de service en faveur du maintien **DANS** l'emploi

### **CAP EMPLOI**

## Service maintien dans l'emploi

# Les parcours possibles

Je suis salarié

En poste sans risque d'inaptitude

Je souhaite évoluer  
professionnellement

Je souhaite  
changer  
d'entreprise

Accompagnement à l'aide du CEP  
opérateur généraliste

En poste avec risque d'inaptitude

Je souhaite rester  
dans mon  
entreprise

Je ne souhaite pas  
rester dans mon  
entreprise

Je souhaite rester  
dans mon  
entreprise mais  
cela n'est pas  
possible

Accompagnement par Le  
CAP EMPLOI maintien  
Dans l'emploi avec  
mobilisation d'un CEP si  
besoin

## Les composantes du maintien EN emploi

### MAINTIEN

Prévention de la désinsertion professionnelle : aménagement de poste, reclassement interne

### TRANSITION PROFESSIONNELLE

Nécessité d'évolution professionnelle liée à la problématique santé sans solution de maintien en emploi avec risque d'inaptitude avéré

Aides du droit commun et de l'Agefiph, OETH ou Fiphfp

### EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Souhait d'évolution professionnelle non contraint par une problématique de santé  
=

Délivrance du CEP par un autre opérateur

Aides du droit commun

## Le CEP en Île-de-France : quel public pour quel opérateur

- Le Conseil en évolution professionnelle est un service gratuit, neutre, confidentiel et accessible à chaque actif qui souhaite faire le point sur sa situation professionnelle.
  - Il permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour faciliter les projets d'évolution, de reconversion et l'accès à la formation.
  - Cinq structures opératrices du CEP accompagnent les actifs en fonction de leurs statuts. Ces structures sont présentes dans toute la France, selon un découpage régional.
- En Île-de-France, il s'agit de l'Apec, Groupement évolution (Tingari, Catalys conseil, ID Formation, association CEP Paritaire), le réseau des Missions Locales, Cheops (le réseau des Cap Emploi), Pôle emploi.

**Ce tableau synthétique vise à simplifier l'identification des interlocuteurs possibles. Il n'a pas vocation à être exhaustif.**

## Les opérateurs du conseil en évolution professionnelle

PUBLICS	OPÉRATEURS CEP				
	APEC	GRUPEMENT ÉVOLUTION	MISSION LOCALE	CAP EMPLOI	PÔLE EMPLOI
Jeune de 16 à 25 ans déscolarisé	Si jeune diplômé (à partir de bac +3 et jusqu'à 2 ans après le diplôme enseignement supérieur)	Non prioritaire	Public cible	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	À partir de 18 ans. Si freins sociaux prédominants : délégation auprès de la Mission Locale
Demandeur d'emploi	Si cadre	Non	Si jeune âgé de 16 à 25 ans	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Public cible
Salarié du secteur privé	Si cadre	Public cible	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Non
Actif cadre	Public cible	Non prioritaire	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Non
Indépendant, artisan, autoentrepreneur, profession libérale	UNIQUEMENT SI expérience précédente en tant que cadre	Public cible	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Si disponible pour la recherche d'emploi
Actif du secteur public	UNIQUEMENT SI expérience précédente en tant que cadre	Si contrat de droit privé	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Si contractuel de droit public et demandeur d'emploi
Intérimaire et intermittent du spectacle	UNIQUEMENT SI expérience précédente en tant que cadre	Public cible sans minimum d'heures	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Si disponible pour la recherche d'emploi
Contact	<a href="http://www.apec.fr">www.apec.fr</a> ☎ : 0808 36 12 12 (numéro vert)	<a href="http://www.infocep.fr/idf">www.infocep.fr/idf</a> ☎ : 0800 945 940 (numéro vert)	<a href="http://annuaire.arml-idf.org">annuaire.arml-idf.org</a>	<a href="http://www.cheops-ops.org">www.cheops-ops.org</a>	<a href="http://www.pole-emploi.fr/region/ile-de-france">www.pole-emploi.fr/region/ile-de-france</a> ☎ : 39 49

## Focus les employeur publics

### MAINTIEN

**Prévention de la désinsertion professionnelle : aménagement de poste et reclassement interne**

En lien avec le référent handicap le cap emploi apporte conseils à l'employeur et à l'agent de la FP pour faciliter l'adaptation du poste de travail ou accompagner la transition professionnelle en vue d'un reclassement au sein de la fonction publique.

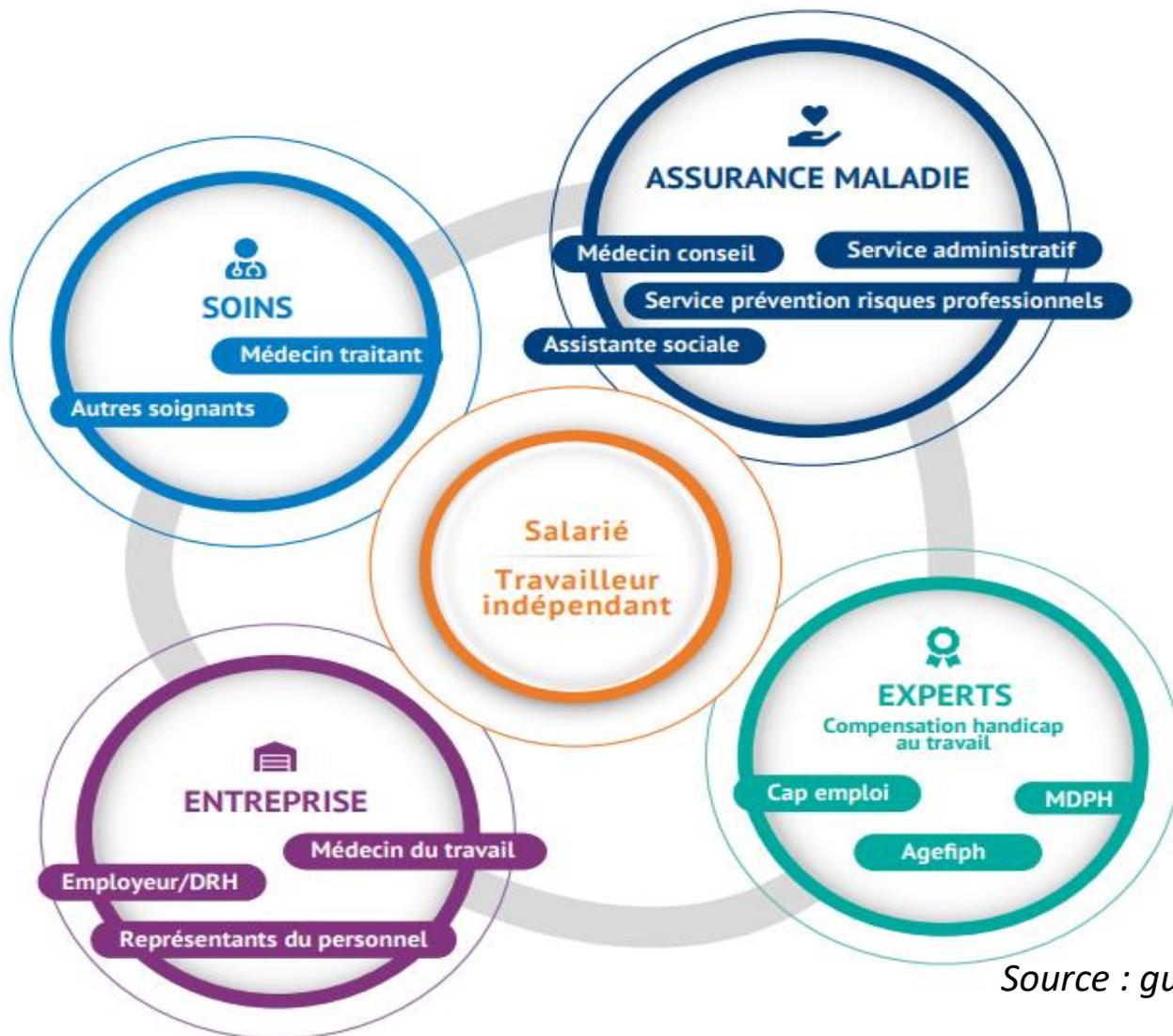
### CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

**Service gratuit accessible à tous pour bénéficier d'un conseil dans le cadre de son parcours professionnel**

Le conseil en évolution professionnelle relève du **conseiller mobilité carrière**

Le cap emploi peut intervenir dans le cadre du CEP pour les agents souhaitant quitter la fonction publique.

## Les acteurs du Maintien en emploi



Source : guide nov 2021 sistepaca

## Les aides AGEFIPH : quelques exemples

<p><b>Aide au maintien</b></p>	<p>→ Subvention versée à l'entreprise, destinée à couvrir les premières dépenses pour la recherche et la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi</p>
<p><b>Adaptation de poste</b></p>	<p>→ Intervention gratuite d'un ergonome (ID ERGONOMIE), et cofinancement de l'adaptation de poste</p>
<p><b>Formation INCLU'PRO / Parcours reconversion</b></p>	<p>→ Financement par l'AGEFIPH pour les personnes salariées du secteur privé</p>
<p><b>Formation professionnelle</b></p>	<p>→ Prise en charge du coût pédagogique</p>
<p><b>Aide à la mobilité</b></p>	<p>→ Financement ponctuel des trajets → Prise en charge du surcoût lié à l'acquisition et à l'aménagement du véhicule personnel, du permis de conduire adapté</p>
<p><b>Les prestations d'appui spécifiques (PAS)</b></p>	<p>→ Tiennent compte de la particularité de certains handicaps : à chaque handicap sa prestation.</p>

## Les aides AGEFIPH (suite)

<b>Aides aux déficients auditifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Cofinancement de prothèses auditives</li><li>➔ Cofinancement d'un interprète en langue des signes</li><li>➔ Cofinancement d'un équipement de visioconférence comme TADEO</li></ul>
<b>Autres aides techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Cofinancement des matériels de compensation du handicap (chaussures de sécurité adaptées, filtres sur lunettes,...)</li></ul>
<b>L'aide au tutorat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Cofinancement de l'intervention d'une ressource interne (en CDD) à l'entreprise venant aider un TH sur son poste</li></ul>

## Les aides de l'OETH :

**L'association OETH**  
Etablissements du  
sanitaire, social et  
médico-social

→ Accompagne les employeurs dans leurs démarches de maintien dans l'emploi de leurs TH (aides mobilisables, accompagnement à la mise en place d'une politique handicap...)

## Les aides du FIPHFP :

**Maintien dans  
l'emploi**

→ Adaptation de poste  
→ PAS

# 3ème Partie :

## Zoom sur le CEP

### Conseil en évolution professionnelle

# Présentation du CEP

## Pour qui ?

Tout actif (salariés, demandeurs d'emplois, jeunes sortis du système scolaire).

## Par qui ?

- CAP Emploi
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- APEC
- Groupement évolution

**MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE**

**Le CEP en Île-de-France : quel public pour quel opérateur**

→ Le Conseil en évolution professionnelle est un service gratuit, neutre, confidentiel et accessible à chaque actif qui souhaite faire le point sur sa situation professionnelle.  
→ Il permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour faciliter les projets d'évolution, de reconversion et l'accès à la formation.  
→ Cinq structures opératrices du CEP accompagnent les actifs en fonction de leurs statuts. Ces structures sont présentes dans toute la France, selon un découpage régional.  
En Île-de-France, il s'agit de Dapc, Groupement évolution (Tingari, Catays conseil, ID Formation, association CEP Paris/aire), le réseau des Missions Locales, Cheops (le réseau des Cap Emploi), Pôle emploi.

Ce tableau synthétique vise à simplifier l'identification des interlocuteurs possibles. Il n'a pas vocation à être exhaustif.

OPÉRATEUR CEP	APEC	GROUPEMENT ÉVOLUTION	MISSION LOCALE	CAP EMPLOI	PÔLE EMPLOI
<b>Jeune de 18 à 25 ans décroiseur</b>	Si jeune diplômé (à partir de bac +3 et jusqu'à bac) après le diplôme (apprentissage supérieur)	Non prioritaire	Public cible	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	À partir de 18 ans. Si titres scolaires prédominants, désignation auprès de la Mission Locale
<b>Demandeur d'emploi</b>	Si cadre	Non	Si jeune âgé de 18 à 25 ans	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Public cible
<b>Salarié du secteur privé</b>	Si cadre	Public cible	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Non
<b>Actif cadre</b>	Public cible	Non prioritaire	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Non
<b>Indépendant, artisan, auto-entrepreneur, profession libérale</b>	UNIQUEMENT SI expérience précédente en tant que cadre	Public cible	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Si disponible pour la recherche d'emploi
<b>Actif du secteur public</b>	UNIQUEMENT SI expérience précédente en tant que cadre	Si contrat de droit privé	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Si contractuel de droit public et demandeur d'emploi
<b>Intermittent et intermittent du spectacle</b>	UNIQUEMENT SI expérience précédente en tant que cadre	Public cible (sur inscription à l'AFI)	Non	UNIQUEMENT SI le handicap constitue un FREIN majeur à l'emploi	Si disponible pour la recherche d'emploi
<b>Contact</b>	<a href="http://www.apec.fr">www.apec.fr</a> ☎ 0800 25 02 12 (numéro vert)	<a href="http://www.jefgroupement-evolution.com">www.jefgroupement-evolution.com</a> ☎ 0800 160 160 (numéro vert)	<a href="http://annuaire.ami-illf.org">annuaire.ami-illf.org</a>	<a href="http://www.cheops-ops.org">www.cheops-ops.org</a>	<a href="http://www.pole-emploi.fr/region/ile-de-france">www.pole-emploi.fr/region/ile-de-france</a> ☎ 39 49

**TRANSITIONS** PRO ÎLE-DE-FRANCE  
Pôle de l'avenir

Transitions Pro Île-de-France, coordinateur du suivi du CEP.

FRANCE compétences

Transitions Pro Île-de-France - 2 ter bd St Martin - 75488 Paris Cedex 10 - 01 44 10 58 58 - [www.transitionspro-illf.fr](http://www.transitionspro-illf.fr)

# Présentation du CEP

## *Quoi ?*

- Faire un point sur la situation professionnelle
- Service de conseil, information et d'accompagnement sur le projet professionnel
- Accompagnement gratuit et personnalisé
- Adapté à la situation de chaque personne
- Appui d'un conseiller

## Identifier :

- ➔ Evolution professionnelle à l'initiative de la personne
- ➔ Transition professionnelle nécessaire en lien avec le handicap

## Présentation du CEP

1 - Je  
m'informe

- Accueil/Information
- Point sur la situation professionnelle
- Diagnostic/Orientation

2 – Je me  
décide et je  
me lance

- Diagnostic individuel
- Point sur la situation professionnelle
- Construction du projet
- Mise en œuvre du projet
- Bilan

# Accompagnement par Cap emploi

**Niveau 1** : Accueil individualisé et adapté au besoin de la personne

*Premier* contact téléphonique/mail : fiche de renseignement complétée et retournée

Information collective

Mise en place du conseil en évolution professionnelle

# Accompagnement par Cap emploi

## Niveau 2 : Accompagnement individualisé

- 1. Point sur la situation professionnelle actuelle et passée (expériences/formations/compétences)  
/Diagnostic**
- 2. Construction du projet :**
  - Bilan de compétences (validation ou construction d'un projet)
  - Appui expert sur les besoins de compensation en lien avec le handicap et le projet

# Accompagnement par Cap emploi

Niveau 2 : Accompagnement individualisé, suite

## **Mise en œuvre du projet :**

- Accompagnement à la recherche de financement pour un projet de formation
- Accompagnement à la création d'entreprise
- Accompagnement à la recherche d'emploi

A la fin de la réalisation du projet, un bilan sera effectué et remis au bénéficiaire.

## Les parcours possibles

Que vous soyez en arrêt de travail ou en activité, le risque d'inaptitude doit être acté par le médecin du travail.

### Mobilisations possibles pour votre projet de formation :

1. Votre entreprise
2. Le Compte Personnel de Formation (CPF)
3. Projet de Transition Professionnelle (ex CIF)
4. Votre participation financière
5. L'AGEFIPH (*concerne uniquement les personnes ayant un risque de licenciement pour inaptitude et sous réserve de co-financement*).

### Accès à la formation pour les salariés en arrêt de travail :

<https://www.youtube.com/watch?v=SJLGtyFEJNM&t=110s>

## Compte d'activité / Compte de formation

Permet de consulter vos droits à la formation professionnelle, chercher une formation, créer un dossier de formation.

Pour toutes personnes de 16 ans et plus.

Vos droits à la formation professionnelle sont regroupées sur :

- ▶ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ▶ Compte d'Engagement Citoyen (CEC)
- ▶ Compte Professionnel de Prévention (CPP)

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>

## Compte personnel de formation (CPF)

- Ce compte est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, afin de suivre une formation qualifiante.
- Il remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF).

**Abondement possible pour les BOETH**

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/les-personnes-en-situation-de-handicap>

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/droits-formation-majores-pour-les-beneficiaires-de->

[obligation-emploi](https://www.moncompteformation.gouv.fr/obligation-emploi)

# Compte personnel de formation (CPF)

## Les salariés

Depuis 2020, les salariés ayant effectué une durée de travail supérieure ou égale à la moitié de la durée légale ou conventionnelle du travail sur l'ensemble de l'année 2019 ont acquis 500 euros par an pour se former (plafonné à 5 000 euros).

Pour les salariés peu ou pas qualifiés qui n'auraient pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme classé au niveau 3 (CAP, BEP), le montant annuel du crédit CPF est majoré à 800 euros (plafonné à 8 000 euros).

# Compte personnel de formation (CPF)

## Les salariés à temps partiel

Les salariés à temps partiel, dont le temps de travail est compris entre 50 % et 100 % du temps complet sur l'ensemble de l'année, bénéficient des mêmes rythmes d'acquisition des droits que les salariés à temps plein afin de renforcer leur accès à la formation et leur employabilité.

Une proratisation est maintenue pour les salariés dont le temps partiel est inférieur à 50 % du temps complet.

# Compte personnel de formation (CPF)

## Les travailleurs indépendants

Le Compte personnel de formation (CPF) est alimenté à hauteur de 500 euros par année de travail, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros au titre des activités professionnelles accomplies en 2019 . Pour bénéficier d'une alimentation de son compte, le travailleur indépendant doit être à jour du paiement de la contribution à la formation professionnelle.

## Les agents publics

Consultez le site de la [Direction générale de l'administration et de la fonction publique \(DGAFP\)](#).

## Compte d'engagement citoyen

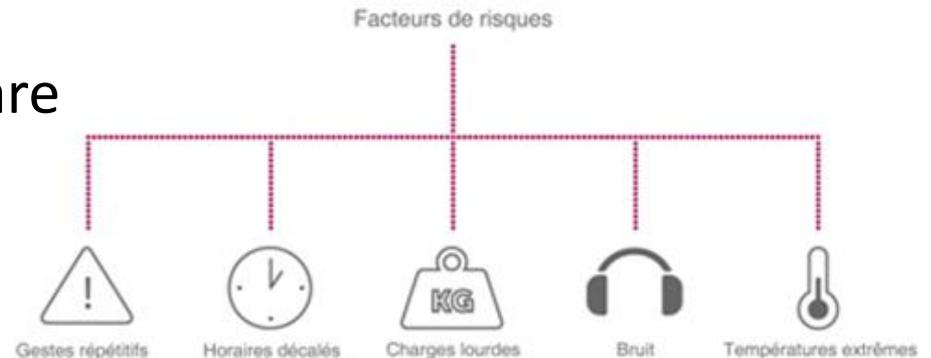
Si vous avez eu des activités bénévoles, vous pouvez acquérir des droits à la formation. Pour toutes personnes et utilisable même à la retraite. Acquisition de 20H supplémentaires, si vous avez exercé :

- ▶ Service civique
- ▶ Réserve militaire opérationnelle
- ▶ Réserve civile de la police nationale
- ▶ Réserve sanitaire
- ▶ Activité de maître d'apprentissage
- ▶ Activités de bénévolat associatif
- ▶ Volontariat dans le corps des sapeurs pompiers
- ▶ Réserve civique

## Compte professionnel de prévention

- ▶ Etre salarié en contrat de droit privé et affiliés au régime général ou agricole.
- ▶ Etre exposés à, au moins un des 6 facteurs de risques professionnels suivants :

- Activité en milieu hyperbare
- Températures extrêmes
- Bruit
- Travail de nuit
- Travail en équipes successives alternantes
- Travail répétitif





# Le PTP : projet de transition professionnelle (ex CIF)

→ anciennement Congé Individuel de Formation (CIF)

<https://www.transitionspro-idf.fr/>

# Le PTP : projet de transition professionnelle (ex CIF)

- Il permet à tout salarié de suivre à son initiative et à titre individuel une formation longue en vue de **changer de métier ou de profession**.
- Il vise à financer une action de formation **certifiante**.
- Implique obligatoirement la **mobilisation de l'intégralité des euros acquis et disponibles au titre du CPF**.
- Concerne les salariés du secteur privé en CDI et CDD.
- Sans condition d'ancienneté pour les BOETH

# Le PTP : projet de transition professionnelle (ex CIF)

**Il permet de se faire financer une formation tout en bénéficiant du maintien de sa rémunération.**

- **Les trois critères à respecter :**
  - ▶ Cohérence du projet (par rapport au profil, au parcours, à la formation initiale du porteur du projet)
  - ▶ Pertinence du parcours de formation (choix de la formation, coût, individualisation et personnalisation)
  - ▶ Perspectives d'emploi (débouchés au niveau régional, notamment)



# Le PTP : projet de transition professionnelle (ex CIF)

**Les formations que l'on peut demander sont :**

Des formations certifiantes, éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF)

# Le PTP : projet de transition professionnelle (ex CIF)

**Les caractéristiques de ces formations sont les suivantes :**

- Formations inscrites au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Blocs de compétences faisant partie de ces formations permettant l'obtention d'un titre.
- Formations inscrites au répertoire spécifique établi par France Compétences ainsi que certaines habilitations constituant un ensemble de compétences nécessaires pour le changement de métier ou de profession.

## Cap emploi 95 (RCH 95) - 95800 Cergy

Contact: 09.72.75.12.13 / [accueil@capemploi95.org](mailto:accueil@capemploi95.org)

<https://www.capemploi-95.com>



### **Attention**

**Certains mails provenant du CAP EMPLOI peuvent se placer dans les courriers indésirables / spam**

**Pensez à vérifier votre boîte mails**